



SOCIÉTÉ

Blanquer assure que Mila sera rescolarisée

La lycéenne, menacée de mort pour ses critiques virulentes de l'islam, pourrait suivre des cours à domicile dans un premier temps.

MARIE-ESTELLE PECH @MariEstellePech

ÉDUCATION Mila pourrait être scolarisée provisoirement à domicile en attendant que le ministère de l'Éducation nationale trouve une solution pérenne et l'inscrive dans un autre établissement scolaire. « C'est une option envisagée », confirme son avocat, Richard Malka. Inondée de menaces sur les réseaux sociaux, la lycéenne iséroise de 16 ans, dont les virulentes critiques sur l'islam ont été massivement relayées, se retrouve toujours sans affectation. Dix jours après la publication de sa vidéo controversée, suivie d'une vague de menaces de mort et de viol, l'élève de seconde n'a pas réintégré son établissement de Villefontaine, où ses attaques ont provoqué l'indignation d'une partie des élèves. Dans sa vidéo, la jeune fille évoquait un conflit avec un jeune homme, avant de s'en prendre au Coran : « Le Coran il n'y a que de la haine là-dedans, l'islam c'est de la merde. »

« L'objectif est de la rescolariser paisiblement », a assuré lundi matin le ministre de l'Éducation nationale dont le cabinet s'est saisi du dossier la semaine dernière alors que la polémique montait. « Nous avons vocation à l'accompagner comme chaque jeune de France », a assuré Jean-Michel Blanquer. « Elle est dans une situation très particulière que nous condamnons, donc nous l'aidons avec une certaine discrétion car l'objectif est de la rescolariser paisiblement pour qu'elle ait une vie normale. »

Les rapports entre la famille de Mila et le ministère sont « constants et étroits. Il y a une vraie bonne volonté de la part de l'Éducation nationale », indique l'avocat de la jeune fille. Pour autant, la solution n'est pas simple à trouver. Il est « impossible » que Mila réintègre son lycée d'origine et « il faut que le nouvel établissement scolaire ne soit pas trop loin du domicile de

la jeune fille, à moins d'une heure, pour que la famille n'ait pas besoin de déménager ». Or, dans ce département, les lycées ne sont pas légion. Tout est envisagé, y compris de la scolariser dans un établissement d'enseignement privé.

Mila se retrouve dans la position « hélas classique » d'une élève victime de harcèlement, note son avocat, « on sait que ces élèves sont souvent obligés de quitter leur établissement. Je m'interroge sur les jeunes gens qui la menacent. Un adulte, un professeur leur a-t-il parlé ? A-t-on tenté de les raisonner ? ». L'association e-enfance a recommandé à la jeune fille de supprimer tous ses comptes sur les réseaux sociaux pour se protéger. Il y a dix jours, la vidéo virale attirait un déferlement de menaces, de soutiens et un lot de polémiques impliquant jusqu'à des ministres. Les propos de Nicole Belloubet, qui a assimilé mercredi la critique des religions à « une atteinte à la liberté de conscience » avant de pédaler en plaidant la maladresse, ont notamment beaucoup fait réagir. La secrétaire d'État à l'Égalité femmes-hommes, Marlène Schiappa, s'en est prise aux déclarations du délégué général du Conseil français du culte musulman (CFCM), Abdallah Zekri - « qui sème le vent récolte la tempête ». « Je trouve que ce sont des propos criminels, ce sont des propos coupables », a-t-elle réagi.

Le parquet de Vienne, qui avait ouvert une enquête pour « provocation à la haine », l'a finalement classée sans suite. Les enquêteurs poursuivent en revanche leurs investigations pour trouver les auteurs des menaces de mort exprimées à l'encontre de la jeune fille, qui a porté plainte. ■

Lire aussi [PAGE 19](#)